

LIVRET PÉDAGOGIQUE
DE L'ÉTUDIANT

LLCER ALLEMAND

Licences 2 & 3

2023-2024

2023-2024

Calendrier universitaire

Inscriptions à la faculté

Administrative : du 3 juillet au 30 septembre 2023
sur le site internet de l'UPEC

Pédagogique : du 11 au 20 septembre 2023
lors des réunions de rentrée sur le site indiquée sur le site llsh.u-pec.fr

Pour les inscriptions pédagogiques en régime dérogatoire rendez-vous au service de la scolarité du 16 au 20 octobre 2023

Emploi du temps

<https://ade.u-pec.fr/direct/>

Premier semestre

Début des cours : semaine du lundi 25 septembre 2023

Vacances de la Toussaint : du samedi 28 octobre au lundi 6 novembre 2023

Vacances de Noël : du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024

Période des examens : du lundi 8 au samedi 27 janvier 2024

(examens terminaux des régimes général et dérogatoire)

Deuxième semestre

Début des cours : semaine du lundi 29 janvier 2024

Vacances d'hiver : du samedi 17 février au lundi 26 février 2024

Vacances de printemps : du samedi 6 avril au lundi 15 avril 2024

Période des examens : du lundi 13 mai au samedi 25 mai 2024

(examens terminaux des régimes général et dérogatoire)

Validation de l'année

Jury 1ère session : semaine du 3 juin 2024

2ème session d'examens : du lundi 24 juin au samedi 6 juillet 2024

Jury 2ème session : du lundi 8 juillet au samedi 20 juillet 2024

Sommaire

Allemand

4	PRÉSENTATION DE LA FACULTÉ LLSH	
6	PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT D'ALLEMAND	
8	ORGANISATION DES ÉTUDES	
9	DISPOSITIFS NUMÉRIQUES	
12	DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS	
	Semestre 3.....	17
	Semestre 4.....	23
	Semestre 5.....	30
	Semestre 6.....	37
	Explication des types de resultats L2 LLCER Allemand.....	44
	Doubles licences.....	47
	Parcours communication.....	49
	L2-L3 CHOIX DES UE D'OUVERTURE	50
	L2-L3 : TICE	51
	Précisions sur les lansad	52
53	ÉTUDES ET SCOLARITE	
58	SERVICES DE L'UPEC À CONNAITRE	
60	VOCABULAIRE EN USAGE	

PRÉSENTATION DE LA FACULTÉ DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES

L'équipe de direction

Directrice : Lucie Gournay : doyen-llsh@u-pec.fr

Directeurs adjoints :

- moyens : Damien Zanone : damien.zanone@u-pec.fr

- formations et vie étudiante : Elisabeth Vialle et Clément Duyck :

dir.formations-llsh@u-pec.fr

- recherche : Emmanuel Fureix : fureix@u-pec.fr

- relations internationales : Laure Gallouët : laure.gallouet@u-pec.fr

Responsable administrative :

Karine Bellance : ra-llsh@u-pec.fr - 01 45 17 11 92

Secrétaire de direction : sec.direction-llsh@u-pec.fr - 01 45 17 11 32

Scolarité et examens

Accueil

Site Campus centre - bât. i, 1^{er} étage, bureau i2 109

scola-llsh@u-pec.fr - 01 45 17 11 79

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi : 9h30 à 12h et de 14h à 16h.

Mercredi, Vendredi : 9h30 – 12h

Les étudiants pourront y trouver les :

- pochettes d'inscription administrative,
- attestations de réussite,
- certificats de scolarité,
- certificats d'assiduité,
- formulaires de demande d'équivalences internes à la Faculté,
- relevés de notes,
- informations concernant les calendriers, résultats d'examens et les sessions de rattrapage.

Relations internationales

Dans le cadre d'accords de partenariat avec des universités étrangères, vous pouvez réaliser une partie de votre cursus à l'étranger en validant des crédits ECTS suivant le contrat d'études arrêté avant votre départ.

Contact : Vincent RONACH

Site Campus centre - bât. i, 1^{er} étage, bureau i3 102

international-llsh@u-pec.fr - 01 45 17 66 86

Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP)

Sa mission est d'informer et d'orienter les étudiants dans leur recherche de stage ou d'un premier emploi. Il est chargé de diffuser des offres de stages et d'emplois et accompagne les étudiants dans la signature des conventions. Il entretient des relations avec les acteurs socio-économiques et institutionnels de la région et développe des partenariats.

Contact : Nicolas BILET

Site Campus centre - bât. i, 2^e étage, bureau i3 219

baip-llsh@u-pec.fr - 01 45 17 70 53

DÉPARTEMENTS DE LA FACULTÉ

Selon la licence dans laquelle il est inscrit, chaque étudiant est rattaché à un département dirigé par une directrice ou un directeur et disposant d'un secrétariat pédagogique qu'il est possible de venir consulter pour tout renseignement. De nombreuses informations figurent sur les tableaux d'affichage de ces secrétariats et sur le site internet de la Faculté : www.u-pec.fr > Faculté lettres, langues et sciences humaines

LES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DE DÉPARTEMENTS

Département d'allemand

Denis BOUSCH : bousch@u-pec.fr

Département d'anglais

Karine CHAMBEFORT : chambefort@u-pec.fr

Sonia BIROCHEAU : sonia.birocheau@u-pec.fr

Département de communication

Stéphanie WOJCIK : stephanie.wojcik@u-pec.fr

Département de géographie

Aline GARNIER : aline.garnier@u-pec.fr

Emmanuelle FAURE : emmanuelle.faure@u-pec.fr

Département d'histoire

Mireille TOUZERY : touzery@u-pec.fr

Warren PEZÉ : warren.peze@u-pec.fr

Département de langues romanes

Sergio DELGADO : sergio.delgado@u-pec.fr

Maria-Graciela VILLANUEVA-BERDOT : maria-graciela.villanueva@u-pec.fr

Département de lettres

Bernard GENDREL : bernard.gendrel@u-pec.fr

Département de philosophie

Jean-Marie CHEVALIER : jm.chevalier@u-pec.fr

Département de langues étrangères appliquées – site de Créteil

Alejandro ROMAN ANTEQUERA : alejandro.roman-antequera@u-pec.fr

Antoine SERVEL : antoine.servel@u-pec.fr

Département de langues étrangères appliquées – site de Sénart

Virginie N'DAH-SEKOU : virginie.ndah-sekou@u-pec.fr

Francesco SERGI : francesco.sergi@u-pec.fr

DELCIFÉ

delcife@u-pec.fr

Vera DELORME : vera.delorme@u-pec.fr

Anne-Laure RIGEADE : anne-laure.rigeade@u-pec.fr

PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT D'ALLEMAND

Direction

Directeur : Denis BOUSCH
bousch@u-pec.fr

Secrétariat pédagogique :

Mme Margot Ferté

Bât. i2 – 1er étage, bureau 114 – tél : 01 45 17 11 82

E-mail : sec.langues-llsh@u-pec.fr

Ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h (le vendredi de 9h à 12h).

Fermeture le vendredi après-midi

- accueil des étudiants,
- inscription dans les groupes de travaux dirigés,
- diffusion et actualisation de l'information,
- mise à jour des emplois du temps,
- prise des rendez-vous avec les enseignants.

Enseignants

M. Denis Bousch

Maître de Conférences HDR

Directeur du département

Responsable pédagogique L1

Double licence Allemand-Anglais

Double licence Histoire-Allemand

Co-responsable Master MEEF

allemand ouverture européenne (LLSH)

Mobilité internationale/ERASMUS

bousch@u-pec.fr

M. Simon Böckle

Lecteur

simon.boeckle@u-pec.fr

Mme Laure Gallouët

Maîtresse de Conférences

laure.gallouet@u-pec.fr

M. Daniel MEYER

Professeur en études germaniques

Responsable Master recherche

aires germanophones

daniel.meyer@u-pec.fr

Mme. Thérèse ROBIN

Maître de Conférences HDR à l'Inspé de
l'académie de Créteil

Co-responsable Master MEEF allemand

ouverture européenne (Inspé)

Responsable Agrégation interne allemand

therese.robin@u-pec.fr

Mme Marie-Alexandra Schneider

Maître de Conférences

Responsable LANSAD et allemand grands

débutants (AGD)

marie-alexandra.schneider@u-pec.fr

Mme Franziska Seitz

Lectrice

franziska.seitz@u-pec.fr

Pour prendre rendez-vous avec un enseignant, prendre directement contact par mail.
Les actualités du département d'allemand peuvent être consultées en ligne :
<http://lettres-sh.u-pec.fr/departements/allemand/departement-d-allemand-285667.kjsp>
Consultez également nos pages Facebook : <https://www.facebook.com/allemandUPEC>

Adresses utiles

Centres culturels

- institut goethe : 17 avenue d'iéna – 75016 paris
- Centre culturel suisse : 32 rue des Francs-Bourgeois – 75003 paris
- Centre d'information et de documentation de l'ambassade d'Allemagne (CidaL) : 24 rue Marbeau – 75116 paris (<http://www.amb-allemande.fr>)
- Maison Heinrich Heine - Cité internationale universitaire- 17 c, boulevard Jourdan 75014 paris

Librairies

- Office franco-allemand pour la jeunesse : (oFa) 51 rue de l'amiral Mouchez, 75013 paris
 - office allemand d'échanges universitaires : (daad) 9 rue Maspéro, 75116 paris
- pour toutes informations utiles, se procurer la brochure gratuite
« portail de l'Allemagne » éditée par le CidaL

ORGANISATION DES ÉTUDES

INSCRIPTIONS EN DEUX TEMPS

1^{er} temps : inscriptions administratives

Sur le site de l'UPEC (www.u-pec.fr) ou auprès de la scolarité de la Faculté pour retirer une pochette d'inscription.

Une fois vos droits d'inscription payés, vous récupérez votre carte d'étudiant auprès du SIOE. **C'est ce qui confère le statut d'étudiant de l'UPEC.**

2^e temps : inscriptions pédagogiques, dans les cours magistraux et groupes de TD

Ces inscriptions se feront via e-campus et lors des réunions de rentrée.

Les étudiants recevront une convocation par mail et devront se présenter à l'horaire indiqué.

Ces inscriptions permettent d'élaborer son choix de parcours, d'options, de régime de contrôle des connaissances, d'emploi du temps.

Si vous ne procédez pas à ces inscriptions en temps et en heure, vous risquez de ne pas trouver de place dans certains groupes, le nombre en étant limité.

Toutes les informations concernant les inscriptions dans les groupes de TD et au service des examens sont affichées par les secrétariats des départements et sur le site Internet de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines : <http://lsh.u-pec.fr/>

Vous serez en outre convoqués à des réunions de rentrée qui se tiendront durant la première quinzaine de septembre. Il est impératif de se présenter à ces réunions et de respecter l'horaire qui sera précisé sur la convocation.

L'inscription administrative et pédagogique à l'université est une condition obligatoire et réglementaire pour pouvoir se présenter à tout type de contrôle.

LES EXAMENS

A chaque fin de semestre, les calendriers d'examens seront disponibles sur le site web de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines : <http://lsh.u-pec.fr/> > Scolarité > Examens

DISPOSITIFS NUMÉRIQUES

Les outils numériques à disposition des étudiantes et des étudiants

ACTIVEZ VOTRE COMPTE NUMÉRIQUE

Une fois votre inscription administrative effectuée, pensez à activer votre compte numérique étudiant.

Ce compte vous permettra d'accéder à votre espace personnel E-Campus mais aussi aux services numériques de l'UPEC, à votre messagerie, à un espace de stockage et de partage de documents. Ce compte numérique est également nécessaire pour vous connecter aux ordinateurs des salles informatiques.

Pour activer votre compte numérique, voir les informations en ligne :
<https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/services-numeriques>

CONSULTEZ VOTRE MESSAGERIE UPEC

Il est indispensable que vous consultiez régulièrement votre messagerie UPEC. C'est cette adresse qui sera utilisée par les différents services administratifs de l'université, par la scolarité de l'UFR des Lettres Langues et Sciences Humaines et par vos secrétariats pédagogiques pour communiquer avec vous. C'est aussi au moyen de cette adresse que vos enseignants et enseignantes pourront vous contacter.

LES SERVICES NUMÉRIQUES DE L'UPEC

La plateforme E-Campus vous permet d'accéder à l'ensemble des services numériques de l'université :

Vous pourrez y consulter notamment votre dossier administratif, vos contrats pédagogiques, trouver des offres de stages, emplois, jobs, consulter votre messagerie, consulter les catalogues de la bibliothèque universitaire.

<https://e-campus.u-pec.fr/>

LES DISPOSITIFS PÉDAGOGIQUES POUR ACCÉDER AUX SUPPORTS DE COURS

Pour obtenir les supports de cours, réviser, approfondir ou revoir les notions abordées en cours, le cas échéant suivre des séances à distance, l'université et l'UFR LLSH mettent à la disposition des étudiantes et des étudiants :

- Une plate-forme pédagogique : Eprel (<https://eprel.u-pec.fr/>)

Vos enseignants et enseignantes vous pourront vous donner accès par ce biais à des éléments pédagogiques en rapport avec leur cours.

- Un environnement numérique : Office 365

Les étudiants inscrits à l'UPEC ont accès à office 365 et peuvent installer gratuitement à partir de l'espace office 365 la suite office (Word, Excel, Powerpoint, Outlook...)

<https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/services-numeriques/l-environnement-office-365>

Ce service donne également accès à un espace partagé « One Drive », permettant de stocker jusqu'à 1 To de données, mais aussi de partager des dossiers et des documents : traitement de texte, tableurs, diaporamas, vidéos.

SI VOUS ÉTIEZ AMENÉ.E À SUIVRE DES ENSEIGNEMENTS HORS DE L'UNIVERSITÉ

Outre la classe virtuelle disponible sur la plate-forme pédagogique Eprel, Teams (Office 365) permet de créer des « équipes » et de partager avec ce groupe des documents, de rendre des travaux, de communiquer au moyen de fils de conversation, de passer des appels audio ou vidéo, d'intégrer d'autres outils ou supports de la suite office 365 (planificateur pour la gestion de projet, diaporamas, tableurs, documents Word, etc.)

Vos enseignants pourront également vous proposer d'utiliser :

- Class Notebook sur Office 365

Il s'agit d'un bloc-notes partagé au moyen duquel les étudiants peuvent consulter des documents en ligne et travailler en mode collaboratif.

- Streams (office365)

Cette plate-forme de partage de séquences vidéo peut être utilisée pour mettre à disposition des captations de cours et des ressources vidéo.

- Des tutoriels vidéo ou interactifs

Des tutoriels sont disponibles pour comprendre les services d'Eprel, communiquer au moyen d'outils de visioconférence créer des supports de communication comme des diaporamas sonorisés, se saisir de l'outil office 365.

D'autres vous permettront de revoir le maniement d'outils bureautiques, de PAO, de développement Web ou de traitement de l'image :

<http://info-text.fr/infotext/bureautique/>

<http://info-text.fr/infotext/infographie/>

ATTENTION AU PLAGIAT !

Vos enseignants sont très vigilants vis-à-vis du plagiat : sous forme orale, lors d'un exposé, sous forme écrite, pour un devoir à la maison, voire en DST de contrôle continu et/ou en partiel lors des examens finaux.

Le plagiat compromet vos chances de réussite.

Le plagiat est inadmissible, quel que soit le niveau du cursus.

Les études universitaires obéissent à des règles déontologiques : respect de la propriété intellectuelle (voir l'article L335-2 ; lien ci-dessous*) et honnêteté. Il est essentiel de consulter des ouvrages critiques mais leur utilisation doit s'exercer selon des règles précises.

Voici en résumé **quelques rappels utiles** :

- Pour les travaux rendus dans le cadre du contrôle continu, **tout emprunt d'idées doit être clairement signalé par l'étudiant, qu'il s'agisse d'un ouvrage critique** (sous forme de livre) **ou d'un site internet**, quel qu'il soit (y compris Wikipédia). Pour un ouvrage, les références (auteur, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, date et page(s) de la citation ou des citations) devront être indiquées explicitement. Il en va de même pour tout emprunt sur le web qui devra mentionner le nom et l'adresse du site consulté (son auteur le cas échéant) et la date de consultation.

- **Toute citation (même une seule phrase, voire seulement quelques mots) doit être clairement indiquée par des guillemets**, et accompagnée d'une référence précise (entre parenthèses, ou mieux encore dans une note de bas de page) à l'auteur, à l'ouvrage, au site, selon les cas (voir ci-dessus).

- **Même reformulée, une citation doit être clairement signalée par l'étudiant qui montrera qu'il s'agit d'un emprunt** dans les conditions évoquées ci-dessus.

Depuis 2009, la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines dispose d'un logiciel anti-plagiat. Tout travail plagié entraînera une procédure disciplinaire.

* www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006279172&cidTexte=LEGITEXT000006069414

Outils d'intelligence artificielle :

L'utilisation de robots d'intelligence artificielle tels que Chat GPT pour la rédaction de travaux donnant lieu à une évaluation est **formellement interdite**, sauf mention contraire de vos enseignants et enseignantes.

TABLEAU RÉCAPITULATIF PAR SEMESTRE

Semestre 3

UE	volume horaire hebdomadaire	Intitulés des ecue	ECTS
UE07		Langue et traduction *	15
2.0.19	1h30	LV2	3
2.5.01	1h30	Version	2
2.5.02	1h30	Thème	2
2.5.03	1h30	Grammaire	3
2.5.04	1h30	Compétences orales	3
2.5.05	1h	Compétences rédactionnelles	2
UE08		Cultures et littératures dans l'espace germanophone	9
2.5.06	1h	Les structures politiques et administratives de l'Allemagne actuelle	3
2.5.07	1h30	Enjeux politiques contemporains dans l'espace germanophone	3
2.5.08	1h30	Cultures et littératures/mono	3
2.5.09	1h30	Introduction à la gestion et au management/ conduite projets	3
UE09		Culture générale et options ou parcours communication	6
2.0.06		UE d'ouverture	3
2.5.10	1h30	Option faculté	3
		Total	30

Semestre 4

UE	volume horaire hebdomadaire	Intitulés des ecue	ECTS
UE10		Langue et traduction *	12
2.5.11	1h30	Version	2
2.5.12	1h30	Thème	3
2.5.13	1h30	Grammaire	3
2.5.14	1h	Compétences orales	2
2.5.15	1h30	Compétences rédactionnelles	2
UE11		Histoire du monde germanophone	6
2.5.16	1h30	Histoire culturelle	3
2.5.17	1h30	Histoire	3
UE12		Cultures, littératures et arts ou parcours communication	6
2.5.18	1h30	Littératures et arts	3
2.5.19	1h30	Culture et société	3
UE13		Langues et outils	6
2.0.02	2h	Informatique appliquée	3
2.0.22	1h30	LV2	3
		Total	30

Semestre 5

UE	volume horaire hebdomadaire	Intitulés des ecue	ECTS
UE14		Langue et traduction *	12
3.5.01	1h30	Version	2
3.5.02	1h30	Thème	3
3.5.03	1h30	Grammaire/linguistique	3
3.5.04	1h30	Compétences orales	2
3.5.05	1h30	Compétences rédactionnelles	2
UE15		Cultures, littératures et arts ou parcours communication	6
3.5.06	2h	Cultures et littératures /mono	3
3.5.07	1h30	Histoire et société	3
3.5.08	1h30	Gestion de projets franco-allemands/conduite projets	3
UE16		Langue professionnelle	6
3.5.09	1h30	Les structures macroéconomiques de l'Allemagne actuelle	3
3.5.10	1h30	Allemand professionnel	3
UE17		Langues et options	6
3.0.07		UE d'ouverture	3
3.0.29	1h30	LV2	3
Total			30

Semestre 6

UE	volume horaire hebdomadaire	Intitulés des ecue	ECTS
UE18		Langue et traduction *	9
3.5.11	1h30	Version	3
3.5.12	1h30	Thème	2
3.5.13	1h30	Compétences orales	2
3.5.14	1h30	Compétences rédactionnelles	2
UE19		Cultures, littératures et civilisation	6
3.5.15	1h30	Histoire culturelle	3
3.5.16	1h30	Histoire des idées	3
UE20		Langues et littérature ou stage (conduite de projets) ou parcours communication	6
3.5.17	1h30	Grammaire et linguistique/mono	3
3.5.18	1h30	Littérature/mono	3
UE21		langue professionnelle	3
3.9.25	1h30	Allemand professionnel / WIDAF	3
UE22		Langues et options	6
3.0.32	1h30	LV2	3
3.5.19	1h30	Option Faculté	3
		Total	30

L2-L3 RÉCAPITULATIF DES ENSEIGNEMENTS (ALLEMAND)

Les UE signalées par un astérisque comportent une note plancher fixée à 7/20. Pour valider le semestre il est nécessaire que cette note soit atteinte. En outre une UE dont la note plancher n'est pas atteinte ne peut entrer dans la compensation.

SEMESTRE 3

UE07 – LANGUE ET TRADUCTION *

2.0.19 - LV2

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

LV2 à choisir dans les LANSAD

Qu'est-ce que le LANSAD ?

Il s'agit des langues vivantes (LV) obligatoires. Le LANSAD a pour objectifs l'apprentissage de la langue et l'étude de la culture (littérature, civilisation, arts) des pays concernés. Cet enseignement s'adresse à tous les étudiants inscrits à la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Dans tous les cursus, une ou deux langues sont obligatoires. Celles-ci, une fois choisies, devront être suivies pendant les 6 semestres de licence, selon la progression établie pour chaque LV de semestre en semestre (voir modalités précises dans les rubriques propres à chaque LV).

Attention : en aucun cas vous ne pouvez changer de langue d'un semestre à l'autre, et d'une année à l'autre.

Les langues proposées sont : Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Italien (à confirmer à la rentrée).

Bon à savoir

> Les langues vivantes pour spécialistes d'autres disciplines prises en Option Faculté seront évaluées en contrôle continu pour les étudiants inscrits en régime général.

> Avant le début de chaque semestre, l'inscription, ou la réinscription, dans les groupes est obligatoire, quel que soit le régime de l'étudiant (général ou dérogatoire).

> Pour les étudiants en régime général, l'assiduité est obligatoire et rigoureusement contrôlée par les enseignants ; au-delà de 20% d'absences aux séances TD, le contrôle continu ne pourra être validé. En d'autres termes 3 absences = 0 au contrôle continu.

cf. livret LANSAD pour plus de détails

2.5.01 - VERSION

Enseignant(s) : Laure Gallouët,

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Ce cours donnera l'occasion aux étudiants de pratiquer la traduction de textes littéraires principalement. La proposition de quelques textes de type journalistique n'est pas exclue. Des indications bibliographiques seront précisées au début du semestre.

Modalités de contrôle des connaissances UE07 Langue et traduction *, 2.5.01 Version		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve écrite : 100%

écrit d'1h30N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

2.5.02 - THÈME

Enseignant(s) : Simon Böckle,

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Le cours donnera l'occasion aux étudiants de pratiquer la traduction de textes littéraires principalement. La proposition de quelques textes de type journalistique n'est pas exclue. Des indications bibliographiques seront précisées au début du semestre.

Modalités de contrôle des connaissances UE07 Langue et traduction *, 2.5.02 Thème		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve écrite : 100%

écrit d'1h30N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

2.5.03 - GRAMMAIRE

Enseignant(s) : Marie-Alexandra Schneider,

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Ce cours aura pour objectif à la fois de reprendre et consolider les points importants de la grammaire allemande et d'en aborder de nouveaux. Afin de transférer ces connaissances dans la pratique active de la langue, le travail sera engagé à partir des productions des étudiant(e) s et poursuivi au travers de travaux d'expression écrite et orale.

Modalités de contrôle des connaissances UE07 Langue et traduction *, 2.5.03 Grammaire		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve orale : 100%

écrit d'1h30N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

2.5.04 - COMPÉTENCES ORALES

Enseignant(s) : Franziska Seitz,

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

L'objectif du cours est la pratique des compétences orales en allemand où nous verrons :

- la compréhension auditive et la reproduction orale
- des discussions en groupe et des présentations à l'oral

sur des sujets divers comme les articles des journaux, des extraits de littérature, des chansons, et également des jeux de rôle de mise en situation.

Des indications bibliographiques seront données tout au long du cours.

Modalités de contrôle des connaissances UE07 Langue et traduction *, 2.5.04 Compétences orales		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 100% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve orale : 100%
2ème session		Epreuve orale : 100%

Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour leur oral.

2.5.05 - COMPÉTENCES RÉDACTIONNELLES

Enseignant(s) : Simon Böckle,

Volume horaire hebdomadaire : 1h

Programme :

L'objectif de ce cours est l'amélioration de l'expression écrite en allemand. Différents exercices de rédaction seront proposés (article, rapport) et les textes produits à la maison et en cours seront discutés, corrigés et reformulés par les étudiants. Des exercices de l'acquisition d'un vocabulaire plus différencié, d'un perfectionnement grammatical et des expressions idiomatiques formeront également une partie de ce cours.

Des indications bibliographiques seront données tout au long du cours.

Modalités de contrôle des connaissances UE07 Langue et traduction *, 2.5.05 Compétences rédactionnelles		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve écrite : 100%

écrit d'1h30N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

UE08 – CULTURES ET LITTÉRATURES DANS L'ESPACE GERMANOPHONE

2.5.06- LES STRUCTURES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES DE L'ALLEMAGNE ACTUELLE

Enseignant(s) : Marie-Alexandra Schneider,

Volume horaire hebdomadaire : 1h

Programme :

(mutualisé avec le département LEA)

1) Objectifs et Méthodes:

Au premier semestre seront étudiées les structures politiques et juridiques de l'Allemagne actuelle. Au deuxième semestre seront étudiées les structures économiques de l'Allemagne et les différentes politiques économiques suivant l'évolution historique depuis 1945.

2) Bibliographie:

- FELD S.: Globalisierung und deutsche Wirtschaft, Berlin, G. Verlag, 2009

- VON BARDELEBEN, M. et KOSTKA, A.: Das moderne Deutschland, Paris, Ellipses, Edition Marketing, 2002

- ABELSHAUSER Werner, Deutsche Wirtschaftsgeschichte seit 1945, Bonn, Bundeszentrale für politische Bildung, 2004

Modalités de contrôle des connaissances

UE08 Cultures et littératures dans l'espace germanophone, 2.5.06 Les structures politiques et administratives de l'Allemagne actuelle

1ère session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve orale : 100%

écrit d'1h30N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

2.5.07 - ENJEUX POLITIQUES CONTEMPORAINS DANS L'ESPACE GERMANOPHONE

Enseignant(s) : Marie-Alexandra Schneider, Denis Bousch,

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Ce cours se propose d'étudier les institutions allemandes à partir de leur contexte historique, de leur genèse jusqu'aux évolutions actuelles.

Un accent particulier sera mis sur la Loi fondamentale (Grundgesetz) qui a fêté en 2019 son 70e anniversaire. Les partis politiques et leur évolution depuis 1949 font également partie du programme d'étude.

Des indications bibliographiques seront fournies lors du premier cours.

Modalités de contrôle des connaissances UE08 Cultures et littératures dans l'espace germanophone, 2.5.07 Enjeux politiques contemporains dans l'espace germanophone		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve orale : 100%

écrit d'1h30N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

2.5.08 - CULTURES ET LITTÉRATURES/MONO

Enseignant(s) : Denis Bousch,

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Franz Kafka

À travers une sélection de récits de Franz Kafka seront abordées les grandes problématiques artistiques et intellectuelles de la littérature du XXe siècle. Ces œuvres sont également replacées dans son contexte immédiat, à savoir la culture allemande pragoise.

Les récits étudiés seront les suivants :

- Die Verwandlung
- Der Heizer
- In der Strafkolonie
- Der Bau

Ces récits sont disponibles sur : <https://www.projekt-gutenberg.org/autoren/namen/kafka.html>

Éléments bibliographiques :

- Franz Kafka, Erzählungen und andere ausgewählte Prosa, hg. von Roger Hermes, Frankfurt am Main, Fischer, 1996, ISBN : 978-3596132706 (ouvrage de référence pour ce cours)
- Hartmut Binder, Kafka-Kommentar zu sämtlichen Erzählungen, München, Winkler, 1975
- Bernd Auerochs und Manfred Engel (Hg.), Kafka Handbuch. Leben - Werk - Wirkung, Stuttgart, Metzler, 2010
- Peter Becher, Steffen Höhne, Jörg Krappmann und Manfred Weinberg (Hg.), Handbuch der deutschen Literatur Prags und der Böhmisches Länder, Stuttgart, Metzler, 2017

Modalités de contrôle des connaissances UE08 Cultures et littératures dans l'espace germanophone, 2.5.08 Cultures et littératures/ mono		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve orale : 100%

écrit d'1h30N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

2.5.09 - INTRODUCTION À LA GESTION ET AU MANAGEMENT/ CONDUITE PROJETS

Enseignant(s) : Franziska Seitz,

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Ce cours a pour objectif de permettre aux étudiants de s'entraîner à la gestion de projets, dans une perspective franco-allemande.

La familiarisation avec les enjeux transculturels, l'utilisation d'un vocabulaire professionnel adapté et les approches théoriques et techniques permettront aux étudiants de développer, étape par étape, un projet de leur choix. La conception de ce projet et la justification de la démarche donneront lieu à une présentation en allemand.

Modalités de contrôle des connaissances UE08 Cultures et littératures dans l'espace germanophone, 2.5.09 Introduction à la gestion et au management/conduite projets		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve orale : 100%

écrit d'1h30.N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

UE09 – CULTURE GÉNÉRALE ET OPTIONS OU PARCOURS COMMUNICATION

2.0.06 - UE D'OUVERTURE

2.5.10 - OPTION FACULTÉ

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

SEMESTRE 4

UE10 – LANGUE ET TRADUCTION *

2.5.11 - VERSION

Enseignant(s) : Denis Bousch,

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Ce cours donnera l'occasion aux étudiants de pratiquer la traduction de textes littéraires principalement. La proposition de quelques textes de type journalistique n'est pas exclue. Des indications bibliographiques seront précisées au début du semestre.

Modalités de contrôle des connaissances UE10 Langue et traduction *, 2.5.11 Version		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve écrite : 100%

écrit d'1h30N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

2.5.12 - THÈME

Enseignant(s) : DANIEL MEYER ,

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Ce cours donnera l'occasion aux étudiants de pratiquer la traduction de textes littéraires principalement. La proposition de quelques textes de type journalistique n'est pas exclue.

Modalités de contrôle des connaissances UE10 Langue et traduction *, 2.5.12 Thème		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve orale : 100%

écrit d'1h30N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

2.5.13 - GRAMMAIRE

Enseignant(s) : Laure GALLOUET,
Volume horaire hebdomadaire : 1h30
Programme :

Ce cours aura pour objectif à la fois de reprendre et consolider les points importants de la grammaire allemande et d'en aborder de nouveaux. Afin de transférer ces connaissances dans la pratique active de la langue, le travail sera engagé à partir des productions des étudiant(e)s et poursuivi au travers de travaux d'expression écrite et orale.

Modalités de contrôle des connaissances UE10 Langue et traduction *, 2.5.13 Grammaire		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve orale : 100%

écrit d'1h30N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

2.5.14 - COMPÉTENCES ORALES

Enseignant(s) : Siimon Böckle,
Volume horaire hebdomadaire : 1h
Programme :

L'objectif du cours est la pratique de l'expression orale en allemand où seront traitées :

- la compréhension auditive et la reproduction orale
 - des discussions en groupe et des présentations à l'oral
- sur des sujets divers comme les articles des journaux, des extraits de littérature, des chansons, et également des jeux de rôle de mise en situation.

Des indications bibliographiques seront données tout au long du cours.

Modalités de contrôle des connaissances UE10 Langue et traduction *, 2.5.14 Compétences orales		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 100% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve orale : 100%
2ème session		Epreuve orale : 100%

Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour leur oral.

2.5.15 - COMPÉTENCES RÉDACTIONNELLES

Enseignant(s) : Franziska Seitz,
Volume horaire hebdomadaire : 1h30
Programme :

L'objectif de ce cours est l'amélioration des compétences rédactionnelles en allemand. Différents exercices de rédaction seront proposés (article, rapport) et les textes produits à la maison et en cours seront discutés, corrigés et reformulés par les étudiants. Des exercices de l'acquisition d'un vocabulaire plus différencié, d'un perfectionnement grammatical et des expressions idiomatiques formeront également une partie de ce cours. Des indications bibliographiques seront données tout au long du cours.

Modalités de contrôle des connaissances UE10 Langue et traduction *, 2.5.15 Compétences rédactionnelles		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve écrite : 100%

écrit d'1h30N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

UE11 – HISTOIRE DU MONDE GERMANOPHONE

2.5.16 - HISTOIRE CULTURELLE

Enseignant(s) : Denis Bousch,
Volume horaire hebdomadaire : 1h30
Programme :

Berlin : histoire et architecture.

Le cours propose un panorama de l'histoire de Berlin du 18ème siècle à nos jours en se focalisant sur les évolutions architecturales et urbanistiques, les débats autour des bâtiments et leur symbolique. Une attention particulière sera accordée à la période contemporaine depuis la réunification. Les documents exploités, principalement iconographiques, seront déposés sur la plateforme EPREL. La lecture de l'ouvrage suivant est vivement conseillée : Bernard Oudin, Michèle Georges, Histoires de Berlin, Perrin, Coll. Tempus, 2010.

Modalités de contrôle des connaissances UE11 Histoire du monde germanophone, 2.5.16 Histoire culturelle		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve orale : 100%

écrit d'1h30N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

2.5.17 - HISTOIRE

Enseignant(s) : Laure Gallouët,
Volume horaire hebdomadaire : 1h30
Programme :
Histoire de l'Allemagne de 1848 à 1914

Ce cours présentera l'histoire de l'Allemagne de 1848 à 1914. Nous y aborderons les enjeux de l'unité allemande et les grandes étapes qui ont précédé sa réalisation, puis les caractéristiques de l'Empire allemand fondé en 1871. Le cours présentera les enjeux de la stabilisation du régime et les objectifs poursuivis par Guillaume Ier et son chancelier Bismarck en matière de politique sociale, économique et culturelle. Sous le règne de Guillaume II, l'accent est mis sur une réorientation de la politique étrangère et une politique expansionniste. Nous étudierons le jeu des alliances et la montée des tensions en Europe, qui entraînent le déclenchement de la Première Guerre mondiale.

Des indications bibliographiques seront fournies au début du semestre.

Modalités de contrôle des connaissances		
UE11 Histoire du monde germanophone, 2.5.17 Histoire		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve orale : 100%

UE12 – CULTURES, LITTÉRATURES ET ARTS OU PARCOURS COMMUNICATION

2.5.18 - LITTÉRATURES ET ARTS

Enseignant(s) : DANIEL MEYER ,
Volume horaire hebdomadaire : 1h30
Programme :

La poésie romantique à la lumière du Lied

Ce cours se propose d'éclairer les enjeux esthétiques et politiques du romantisme allemand, en s'appuyant notamment sur une analyse détaillée de la production poétique de cette époque charnière. Le cours abordera en détail certaines notions clés de l'analyse littéraire, notamment en ce qui concerne l'analyse de poèmes ; il portera un regard d'ensemble sur la littérature et les arts de la première moitié du XIXe siècle, en insistant tout particulièrement sur le Lied allemand dans son rapport entre texte rythmé et chant.

Bibliographie indicative :

- Gedichte der Romantik, hrsg. von Wolfgang Frühwaldt, Reclam (ouvrage de référence pour ce cours)
- Gerhard Kaiser : Literarische Romantik, UTB
- Wolfgang Bunzel u.a. (Hrsg.) : Romantik : Epoche – Autoren – Werke, WGB, 2010
- Alfred Einstein : Die Romantik in der Musik, Metzler

Modalités de contrôle des connaissances		
UE12 Cultures, littératures et arts ou parcours communication, 2.5.18 Littératures et arts		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve orale : 100%

écrit d'1h30N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

2.5.19 - CULTURE ET SOCIÉTÉ

Enseignant(s) : Marie-Alexandra Schneider,

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

La vie culturelle sous la République de Weimar

La première République allemande née, au lendemain de la Première Guerre mondiale, de l'effondrement du régime impérial a été le théâtre d'une vie culturelle foisonnante dont ce cours se propose de dresser un panorama. Sur fond de tensions politiques, de bouleversements sociaux et de crises économiques, cette époque charnière voit la fondation du Bauhaus, la naissance de la Nouvelle Objectivité, le développement du théâtre épique...De l'architecture au théâtre, en passant par la peinture, la photographie, le design et le cinéma, tous les arts inventent de nouveaux langages. Une fois rappelé le contexte politique, social et économique de cette époque, le cours sera dédié à l'analyse d'œuvres qui sont le symbole de la modernité artistique et culturelle de la République de Weimar tout en étant le miroir de son échec politique.

Modalités de contrôle des connaissances		
UE12 Cultures, littératures et arts ou parcours communication, 2.5.19 Culture et société		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve orale : 100%

écrit d'1h30N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

UE13 – LANGUES ET OUTILS

2.0.02 - INFORMATIQUE APPLIQUÉE

Enseignant(s) : Hélène D HERVE, MATTHIAS TRIBOY,

Volume horaire hebdomadaire : 2h

Programme :

Voir partie « Précisions sur les enseignements transversaux »

Modalités spécifiques au régime dérogatoire. Les étudiants inscrits en régime dérogatoire prennent contact dès l'acceptation de leur inscription en régime dérogatoire avec le référent TICE de la Faculté qui leur ouvre un cours sur Eprel leur permettant de préparer au mieux cette ECUE. Ils seront convoqués par le service des examens pour un DST de deux heures en fin de semestre.

Contact pour les enseignements TICE L1

Enseignant référent TICE faculté LLSH : Matthias TRIBOY, campus centre, bâtiment i, bureau i3 119, matthias.triboy@u-pec.fr

Secrétariat de licence 1ère année campus centre, bâtiment i, bureau i2 112, sec.licence1-llsh@u-pec.fr

Modalités de contrôle des connaissances UE13 Langues et outils, 2.0.02 Informatique appliquée		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve écrite : 100%

Régime général : Contrôle continu en TD, deux travaux (minimum) évalués dont un en semaine 13

Régime dérogatoire : DST semaine 13, durée 2 heures

Session de seconde chance : Epreuve pratique, durée 2 heures

2.0.22 - LV2

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

LV2 à choisir dans les LANSAD

Qu'est-ce que le LANSAD ?

Il s'agit des langues vivantes (LV) obligatoires. Le LANSAD a pour objectifs l'apprentissage de la langue et l'étude de la culture (littérature, civilisation, arts) des pays concernés. Cet enseignement s'adresse à tous les étudiants inscrits à la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Dans tous les cursus, une ou deux langues sont obligatoires. Celles-ci, une fois choisies, devront être suivies pendant les 6 semestres de licence, selon la progression établie pour chaque LV de semestre en semestre (voir modalités précises dans les rubriques propres à chaque LV).

Attention : en aucun cas vous ne pouvez changer de langue d'un semestre à l'autre, et d'une année à l'autre.

Les langues proposées sont : Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Italien (à confirmer à la rentrée).

Bon à savoir

- > Les langues vivantes pour spécialistes d'autres disciplines prises en Option Faculté seront évaluées en contrôle continu pour les étudiants inscrits en régime général.
- > Avant le début de chaque semestre, l'inscription, ou la réinscription, dans les groupes est obligatoire, quel que soit le régime de l'étudiant (général ou dérogatoire).
- > Pour les étudiants en régime général, l'assiduité est obligatoire et rigoureusement contrôlée par les enseignants ; au-delà de 20% d'absences aux séances TD, le contrôle continu ne pourra être validé. En d'autres termes 3 absences = 0 au contrôle continu.

cf. livret LANSAD pour plus de détails

SEMESTRE 5

UE14 – LANGUE ET TRADUCTION *

3.5.01 - VERSION

Enseignant(s) : Laure Gallouët,

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Traduction de l'allemand vers le français. Ce cours est centré sur l'entraînement à la version, à partir de textes variés issus de la littérature et de la presse germanophones. Des indications bibliographiques et des conseils de travail seront précisés au début du semestre.

Übersetzung aus dem Deutschen ins Französische. Ziel der Lehrveranstaltung ist das Übersetzen von unterschiedlichen Texten aus der deutschsprachigen Literatur und Presse. Literaturhinweise werden am Semesteranfang bekannt gegeben.

Modalités de contrôle des connaissances UE14 Langue et traduction *, 3.5.01 Version		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve écrite : 100%

3.5.02 - THÈME

Enseignant(s) : Simon Böckle,

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Ce cours donnera l'occasion aux étudiants de pratiquer la traduction de textes littéraires principalement. La proposition de quelques textes de type journalistique n'est pas exclue.

Modalités de contrôle des connaissances UE14 Langue et traduction *, 3.5.02 Thème		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve écrite : 100%

écrit d'1h30N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

3.5.03 - GRAMMAIRE/LINGUISTIQUE

Enseignant(s) : Thérèse Robin,
Volume horaire hebdomadaire : 1h30
Programme :

Linguistique historique : il s'agira de comprendre l'évolution de la langue allemande des origines à nos jours, depuis l'indo-européen, les différentes étapes de l'histoire de la langue. L'accent sera mis sur le rapport entre l'anglais, le français et l'allemand. Les faits linguistiques seront commentés dans l'idée d'une meilleure compréhension du fonctionnement de l'allemand actuel, de son système, par rapport à l'anglais ou au français.

Modalités de contrôle des connaissances UE14 Langue et traduction *, 3.5.03 Grammaire/linguistique		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve orale : 100%

écrit d'1h30N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

3.5.04 - COMPÉTENCES ORALES

Enseignant(s) : Franziska Seitz,
Volume horaire hebdomadaire : 1h30
Programme :

L'objectif du cours est la pratique de l'expression orale en allemand où seront traitées :

- la compréhension auditive et la reproduction orale
- des discussions en groupe et des présentations à l'oral sur des sujets divers comme les articles de journaux, des extraits de littérature, des chansons, et également des jeux de rôle de mise en situation.

Des indications bibliographiques seront données tout au long du cours.

Modalités de contrôle des connaissances UE14 Langue et traduction *, 3.5.04 Compétences orales		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 100% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve orale : 100%
2ème session		Epreuve orale : 100%

Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour leur oral.

3.5.05 - COMPÉTENCES RÉDACTIONNELLES

Enseignant(s) : BIRTE GNAEGY,
Volume horaire hebdomadaire : 1h30
Programme :

Sur la base des compétences acquises en L2, l'entraînement se concentre sur l'analyse d'extraits littéraires et d'articles journaux. Autour de ces textes, différents exercices de rédaction seront proposés en poursuivant l'acquisition d'un vocabulaire plus différencié et d'un perfectionnement grammatical.

Des indications bibliographiques seront données tout au long du cours.

Modalités de contrôle des connaissances		
UE14 Langue et traduction *, 3.5.05 Compétences rédactionnelles		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve écrite : 100%

écrit d'1h30N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

UE15 – CULTURES, LITTÉRATURES ET ARTS OU PARCOURS COMMUNICATION

3.5.06 - CULTURES ET LITTÉRATURES /MONO

Enseignant(s) : DANIEL MEYER ,
Volume horaire hebdomadaire : 2h
Programme :

Le réalisme allemand

Ce cours se propose d'éclairer les enjeux esthétiques et sociocritiques du réalisme allemand, en s'appuyant notamment sur une analyse détaillée du roman Irrungen, Wirungen de Theodor Fontane. Le cours abordera en détail certaines notions clés de l'analyse littéraire, notamment en ce qui concerne le récit et la description, l'ironie et le réalisme, et portera un regard d'ensemble sur la littérature et les arts de la deuxième moitié du XIXe siècle.

Bibliographie indicative :

- Theodor Fontane, Irrungen, Wirungen. Text und Kommentar, Suhrkamp BasisBibliothek, ISBN-13: 978-3518188811 (ouvrage de référence pour ce cours)
- Gerhard Plumpe (Hg.), Theorie des bürgerlichen Realismus, Eine Text-sammlung, Reclam, ISBN-13 : 978-3150082775 (ouvrage de référence pour ce cours)
- Sabina Becker, Bürgerlicher Realismus. Literatur und Kultur im bürger-lichen Zeit-alter 1848-1900, Tübingen und Basel, Franke, 2003

Modalités de contrôle des connaissances		
UE15 Cultures, littératures et arts ou parcours communication, 3.5.06 Cultures et littératures /mono		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve orale : 100%

écrit 2H N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

3.5.07 - HISTOIRE ET SOCIÉTÉ

Enseignant(s) : Laure Gallouët,

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

La Seconde République d'Autriche, de 1945 à nos jours

Ce cours a pour objectif de dresser un portrait de la Seconde République d'Autriche et de son histoire. Nous présenterons tout d'abord la situation de l'Autriche au sortir de la Seconde Guerre mondiale et les enjeux qui pèsent sur la création d'une nouvelle République. Nous aborderons les dix années d'occupation alliée et l'ouverture d'une nouvelle ère à partir de 1955. La place de l'Autriche sur la scène internationale constituera l'un des axes majeurs de notre réflexion, ce qui permettra de mettre en perspective les enjeux de la Guerre froide, mais aussi de l'intégration européenne.

Indications bibliographiques :

- Rathkolb Oliver, Die paradoxe Republik : Österreich 1945 bis 2015, Wien, Zsolnay, 2015.
- Cede Franz, Prosl Christian, Anspruch und Wirklichkeit : Österreichs Außenpolitik seit 1945, Innsbruck, Wien, StudienVerlag, 2015.

D'autres indications bibliographiques seront fournies au cours du semestre.

Modalités de contrôle des connaissances		
UE15 Cultures, littératures et arts ou parcours communication, 3.5.07 Histoire et société		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve orale : 100%

écrit d'1h30N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

3.5.08 - GESTION DE PROJETS FRANCO-ALLEMANDS/ CONDUITE PROJETS

Enseignant(s) : Simon BöckleG

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Ce cours a pour objectif de permettre aux étudiants de s'entraîner à la gestion de projets, dans une perspective franco-allemande.

La familiarisation avec les enjeux transculturels, l'utilisation d'un vocabulaire professionnel adapté et les approches théoriques et techniques permettront aux étudiants de développer, étape par étape, un projet de leur choix. La conception de ce projet et la justification de la démarche donneront lieu à une présentation en allemand.

Modalités de contrôle des connaissances UE15 Cultures, littératures et arts ou parcours communication, 3.5.08 Gestion de projets franco-allemands/conduite projets		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve orale : 100%

écrit d'1h30N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

UE16 – LANGUE PROFESSIONNELLE

3.5.09 - LES STRUCTURES MACROÉCONOMIQUES DE L'ALLEMAGNE ACTUELLE

Enseignant(s) : Antoine Menant (département des LEA),

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Ce cours est une introduction à la macroéconomie et à la modélisation macro-économique en Allemagne. Il propose une approche diachronique de la modélisation en sciences humaines et sociales et met en évidence les spécificités des principaux indices macro-économiques contemporains. L'élaboration de ces indices en République fédérale d'Allemagne fait l'objet d'un examen particulier.

Modalités de contrôle des connaissances UE16 Langue professionnelle, 3.5.09 Les structures macroéconomiques de l'Allemagne actuelle		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve écrite : 100%

écrit d'1h30N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

3.5.10 - ALLEMAND PROFESSIONNEL

Enseignant(s) : Franziska Seitz,

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Ce cours se propose d'offrir aux étudiants une approche thématique et grammaticale afin de maîtriser la langue allemande appliquée au monde du travail. Les sujets traités seront l'économie dans les pays germanophones, transports, commerces, publicités et autres. En complément, nous travaillerons sur l'élaboration de CV et de courriers professionnels par le biais d'exercices à l'écrit et à l'oral.

Des indications bibliographiques seront données tout au long du cours.

Modalités de contrôle des connaissances UE16 Langue professionnelle, 3.5.10 Allemand professionnel		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve orale : 100%

écrit d'1h30N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

UE17 – LANGUES ET OPTIONS

3.0.07 - UE D'OUVERTURE

3.0.29 - LV2

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

LV2 à choisir dans les LANSAD

Qu'est-ce que le LANSAD ?

Il s'agit des langues vivantes (LV) obligatoires. Le LANSAD a pour objectifs l'apprentissage de la langue et l'étude de la culture (littérature, civilisation, arts) des pays concernés. Cet enseignement s'adresse à tous les étudiants inscrits à la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Dans tous les cursus, une ou deux langues sont obligatoires. Celles-ci, une fois choisies, devront être suivies pendant les 6 semestres de licence, selon la progression établie pour chaque LV de semestre en semestre (voir modalités précises dans les rubriques propres à chaque LV).

Attention : en aucun cas vous ne pouvez changer de langue d'un semestre à l'autre, et d'une année à l'autre.

Les langues proposées sont : Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Italien (à confirmer à la rentrée).

Bon à savoir

> Les langues vivantes pour spécialistes d'autres disciplines prises en Option Faculté seront évaluées en contrôle continu pour les étudiants inscrits en régime général.

> Avant le début de chaque semestre, l'inscription, ou la réinscription, dans les groupes est obligatoire, quel que soit le régime de l'étudiant (général ou dérogatoire).

> Pour les étudiants en régime général, l'assiduité est obligatoire et rigoureusement contrôlée par les enseignants ; au-delà de 20% d'absences aux séances TD, le contrôle continu ne pourra être validé. En d'autres termes 3 absences = 0 au contrôle continu.

cf. livret LANSAD pour plus de détails

SEMESTRE 6

UE18 – LANGUE ET TRADUCTION *

3.5.11 - VERSION

Enseignant(s) : Marie-Alexandra Schneider,

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Traduction de l'allemand vers le français. Ce cours est centré sur l'entraînement à la version, à partir de textes variés issus de la littérature et de la presse germanophones. Des indications bibliographiques et des conseils de travail seront précisés au début du semestre.

Modalités de contrôle des connaissances UE18 Langue et traduction *, 3.5.11 Version		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve écrite : 100%

écrit d'1h30N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

3.5.12 - THÈME

Enseignant(s) : DENIS BOUSCH,

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Ce cours donnera l'occasion aux étudiants de pratiquer la traduction de textes littéraires principalement. La proposition de quelques textes de type journalistique n'est pas exclue.

Modalités de contrôle des connaissances UE18 Langue et traduction *, 3.5.12 Thème		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve écrite : 100%

écrit d'1h30N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

3.5.13 - COMPÉTENCES ORALES

Enseignant(s) : Simon Böckle,

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

L'objectif du cours est la pratique des compétences orales en allemand où seront traitées :

- la compréhension auditive et la reproduction orale
- des discussions en groupe et des présentations à l'oral

sur des sujets divers comme les articles de journaux, des extraits de littérature, des chansons, et également des jeux de rôle de mise en situation.

Des indications bibliographiques seront données tout au long du cours.

Modalités de contrôle des connaissances UE18 Langue et traduction *, 3.5.13 Compétences orales		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 100% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve orale : 100%
2ème session		Epreuve orale : 100%

Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour leur oral.

3.5.14 - COMPÉTENCES RÉDACTIONNELLES

Enseignant(s) : Franziska Seitz,

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Sur la base des compétences acquises en expression écrite L2, l'entraînement se concentre sur l'analyse d'extraits littéraires. Autour de ces textes, différents exercices de rédaction seront proposés en poursuivant l'acquisition d'un vocabulaire plus différencié et d'un perfectionnement grammatical. Des indications bibliographiques seront données tout au long du cours.

Modalités de contrôle des connaissances UE18 Langue et traduction *, 3.5.14 Compétences rédactionnelles		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve écrite : 100%

écrit d'1h30N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

UE19 – CULTURES, LITTÉRATURES ET CIVILISATION

3.5.15 - HISTOIRE CULTURELLE

Enseignant(s) : Marie-Alexandra Schneider, Denis Bousch,

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

L'éveil du sentiment national allemand. Un phénomène politique et culturel

La fin du XVIIIe siècle voit l'essor d'un sentiment national allemand, dans un contexte historique marqué par l'humiliation des défaites face à la France, l'occupation napoléonienne puis la dissolution du Saint Empire romain germanique en 1806, un terreau favorable à l'expression de sentiments patriotiques exacerbés souvent conjugués à des ressentiments anti-français. C'est notamment sur le terrain culturel que germe l'idée nationale qui va prendre corps tout au long du XIXe siècle. Des penseurs comme Fichte ou Arndt cherchent à provoquer un sursaut national avec leurs écrits, les frères Grimm s'efforcent de retrouver la spécificité de l'âme allemande dans les contes et légendes populaires, quand les peintres romantiques, à l'instar de Caspar David Friedrich, cherchent à représenter des paysages et une spiritualité typiquement allemands et réhabilitent le passé médiéval. C'est l'émergence progressive de cette pensée politique que se propose d'étudier le cours en revenant sur le contexte historique qui a accéléré cette prise de conscience et en analysant ses diverses traductions littéraires et artistiques.

Modalités de contrôle des connaissances UE19 Cultures, littératures et civilisation, 3.5.15 Histoire culturelle		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve orale : 100%

écrit d'1h30N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

3.5.16 - HISTOIRE DES IDÉES

Enseignant(s) : DANIEL MEYER ,
Volume horaire hebdomadaire : 1h30
Programme :

Ce cours se propose de retracer quelques-unes des étapes essentielles de l'évolution de la pensée allemande de la toute fin des Lumières à la fin du XXe siècle, pour en éclairer les enjeux et les prolongements contemporains. Il s'appuiera tout particulièrement sur l'analyse détaillée d'extraits de classiques de la pensée allemande.

Modalités de contrôle des connaissances UE19 Cultures, littératures et civilisation, 3.5.16 Histoire des idées		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve orale : 100%

écrit d'1h30N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

UE20 – LANGUES ET LITTÉRATURE OU STAGE (CONDUITE DE PROJETS) OU PARCOURS COMMUNICATION

3.5.17 - GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE/MONO

Enseignant(s) : Thérèse Robin,
Volume horaire hebdomadaire : 1h30
Programme :

Linguistique contemporaine : il s'agira de se familiariser avec les fondamentaux de la théorie linguistique : le Cours de linguistique générale (Ferdinand de Saussure), la théorie des groupes (Jean Fourquet), thème-phème-rhème (Jean-Marie Zemb), la notion de valence (Lucien Tesnière), la théorie de l'énonciation (Emile Benveniste). Ces fondamentaux constituent la base théorique des grammaires allemandes utilisées aujourd'hui et servent de base pour l'épreuve de faits de langues au Capes. Ils permettent de mieux comprendre le système linguistique allemand, par comparaison avec celui du français.

Modalités de contrôle des connaissances UE20 Langues et littérature ou stage (conduite de projets) ou parcours communication, 3.5.17 Grammaire et linguistique/mono		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve orale : 100%

écrit d'1h30N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

3.5.18 - LITTÉRATURE/MONO

Enseignant(s) : DENIS BOUSCH,

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

La République de Weimar et le roman policier

Il s'agira d'étudier les origines du roman policier allemand moderne sous la République de Weimar, mais aussi les grands classiques du cinéma noir, inspirés par l'actualité politique et les faits divers de cette époque. La République de Weimar fournit aussi la toile de fonds de nombreux romans policiers contemporains, notamment chez Philipp Kerr et Volker Kutscher. Des extraits représentatifs de romans et de films (Babylon Berlin, Berlin Alexanderplatz) seront étudiés en cours ainsi qu'une oeuvre complète de Volker Kutscher, Der nasse Fisch (Piper Taschenbuch, 2020) que les étudiants sont invités à se procurer.

Modalités de contrôle des connaissances		
UE20 Langues et littérature ou stage (conduite de projets) ou parcours communication, 3.5.18 Littérature/mono		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve orale : 100%

écrit d'1h30N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

UE21 – LANGUE PROFESSIONNELLE

3.9.25 - ALLEMAND PROFESSIONNEL / WIDAF

Enseignant(s) : Simon Böckle,

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Ce cours propose d'offrir aux étudiants une approche thématique et grammaticale afin de maîtriser la langue allemande appliquée au monde du travail. Les sujets traités seront l'économie dans les pays germanophones, transports, commerces, publicités et autres. En complément, nous travaillerons sur l'élaboration de CV et de courriers professionnels par le biais d'exercices à l'écrit et à l'oral.

Des indications bibliographiques seront données tout au long du cours.

Modalités de contrôle des connaissances		
UE21 langue professionnelle, 3.9.25 Allemand professionnel / WIDAF		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve orale : 100%

écrit d'1h30N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

UE22 – LANGUES ET OPTIONS

3.0.32 - LV2

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

LV2 à choisir dans les LANSAD

Qu'est-ce que le LANSAD ?

Il s'agit des langues vivantes (LV) obligatoires. Le LANSAD a pour objectifs l'apprentissage de la langue et l'étude de la culture (littérature, civilisation, arts) des pays concernés. Cet enseignement s'adresse à tous les étudiants inscrits à la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Dans tous les cursus, une ou deux langues sont obligatoires. Celles-ci, une fois choisies, devront être suivies pendant les 6 semestres de licence, selon la progression établie pour chaque LV de semestre en semestre (voir modalités précises dans les rubriques propres à chaque LV).

Attention : en aucun cas vous ne pouvez changer de langue d'un semestre à l'autre, et d'une année à l'autre.

Les langues proposées sont : Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Italien (à confirmer à la rentrée).

Bon à savoir

> Les langues vivantes pour spécialistes d'autres disciplines prises en Option Faculté seront évaluées en contrôle continu pour les étudiants inscrits en régime général.

> Avant le début de chaque semestre, l'inscription, ou la réinscription, dans les groupes est obligatoire, quel que soit le régime de l'étudiant (général ou dérogatoire).

> Pour les étudiants en régime général, l'assiduité est obligatoire et rigoureusement contrôlée par les enseignants ; au-delà de 20% d'absences aux séances TD, le contrôle continu ne pourra être validé. En d'autres termes 3 absences = 0 au contrôle continu.

cf. livret LANSAD pour plus de détails

3.5.19 - OPTION FACULTÉ

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Option Faculté ou cours de sciences pour le parcours Enseignement du 1er degré

STAGE OPTIONNEL (DÉPARTEMENT D'ALLEMAND)

Les étudiants ont la possibilité de faire un stage optionnel en L2 ou L3, à condition que leur cursus ne comporte pas de stage obligatoire.

La durée de ce stage est d'un mois. Il peut s'effectuer :

- soit pendant l'été entre la L2 et la L3,
- soit pendant l'année de L3 en stage « filé » (= jours libres de cours).

Ce stage remplacera, si l'étudiant le souhaite, l'Option Faculté (UE 26 ECUE 2) du semestre 6 en L3, qui comporte 3 ECTS (voir le détail des enseignements du semestre 6 dans le présent livret).

Le but de ce stage est de donner aux étudiants une première expérience du monde professionnel, dans le cadre d'une entreprise, d'un organisme public ou privé ou d'une association. Le choix de ce stage devra donc répondre à la fois aux goûts personnels de l'étudiant concerné et à un projet professionnel en cohérence avec la formation suivie. Ces stages peuvent avoir lieu à Paris, en province ou à l'étranger.

Un guide complet sur les stages en LLSH est disponible sur le site Internet de la Faculté :<http://lettres-sh.u-pec.fr> > formation initiale > licence 1, 2, 3.

Procédure à suivre

Etape 1 : soumettre son projet de stage au directeur de département ou au responsable de filière ;

Etape 2 : établir le contact avec l'organisme d'accueil pour déterminer le contenu du stage ;

Etape 3 : faire valider le contenu du stage par le directeur de département ou le responsable de filière qui indiquera alors un enseignant-tuteur à l'étudiant ;

Etape 4 : Créer la convention en ligne à partir de Pstage.

Pstage est accessible sur e-campus à la rubrique : Orientation-Insertion/Convention de stage, à l'adresse suivante : <https://e-campus.u-pec.fr>

La procédure complète est accessible en ligne sur le site de la faculté: <http://lettres-sh.u-pec.fr/espace-professionnel/etudiants/>. Pour toute question concernant la procédure, contacter le responsable du BAIP de la Faculté LLSH (baip-llsh@u-pec.fr) ou le secrétariat pédagogique.

Remplir très précisément cette convention et la soumettre aux signatures du tuteur de l'organisme d'accueil et des responsables à l'université.

Etape 5 : Pour le suivi du stage et l'évaluation, l'enseignant-tuteur de l'université demande à l'étudiant un rapport de stage dont il lui précisera les modalités.

Attention, le projet de stage doit être validé par le responsable du département ou de la filière avant tout engagement avec une structure d'accueil.

Contact baip-llsh@u-pec.fr, 01 45 17 70 53

Site Campus centre - bâtiment i, 1er étage, bureau 108

EXPLICATION DES TYPES DE RESULTATS L2 LLCER ALLEMAND

AJAP : Ajourné mais Autorisé à Poursuivre

Vous n'avez pas la moyenne générale, mais vous n'avez qu'un semestre de retard, dans lequel vous avez validé au moins 20 ECTS et au moins une UE à note plancher. Vous êtes autorisé à vous inscrire dans l'année suivante (L3), mais vous devez rattraper les matières dans lesquelles vous êtes ajourné.

Il est impossible de passer en 3eme année si la licence 1 n'est pas entièrement validée.

NAP : Non Autorisé à Poursuivre

Vous n'avez pas la moyenne générale et vous avez deux semestres de retard. Vous devez rattraper vos deux semestres de retard car le redoublement est possible, mais vous n'êtes pas autorisé à vous inscrire au semestre suivant.

ADM : Admis

Vous passez automatiquement en année supérieure, même si vous avez moins de 10 de moyenne à certains UE ou ECUE, car vous avez la moyenne globale par compensation.

SÉJOURS À L'ÉTRANGER ET BOURSES (LLCER ALLEMAND)

Il est indispensable que chaque étudiant germaniste envisage durant son cursus, quel que soit par ailleurs le parcours choisi, au minimum un séjour d'un semestre dans un pays de langue et de culture germaniques.

Ces séjours sont suivis par le responsable des échanges (D. Bousch) qui informera en temps utile les étudiants intéressés par voie d'affichage (délais, réunions d'information, etc.).

Les possibilités suivantes existent au département d'allemand :

- Programme d'Études Allemandes (PEA) : S 3

Ce programme prévoit un semestre à l'université de Göttingen. Les étudiants suivent un programme intensif adapté à un public francophone et sont encadrés par des enseignants spécialistes d'allemand langue étrangère (DaF, Deutsch als Fremdsprache). Les étudiants intéressés déposent un dossier au DAAD (Deutscher Akademischer Austauschdienst) au courant du semestre 2. La sélection est faite par le DAAD sur dossier, en tenant compte des résultats de l'année et de la motivation individuelle. Les notes allemandes sont intégrées comme notes de S 3. Les étudiants sélectionnés obtiennent une bourse.

- Séjours ERASMUS : à partir du S 3

Ces séjours font partie d'un programme européen d'échanges d'étudiants. Ils sont accessibles à tout étudiant intéressé ayant validé S1 et S2. L'étudiant suit les cours d'une université de son choix en Allemagne ou en Autriche parmi les universités partenaires de l'UPEC (liste disponible en début d'année universitaire auprès du relais Relations Internationales de l'UFR de lettres de l'UPEC, Bureau 147, tel : 01 45 17 66 86 ou sur www.u-pec.fr). Un contrat d'études, établi entre le responsable des relations internationales du département et l'étudiant avant le départ, précise le programme des enseignements que l'étudiant doit suivre dans l'établissement d'accueil en vue de valider, selon la durée de son séjour, 30 ou 60 ECTS. Le séjour est d'une durée de 1 ou 2 semestres. Un tuteur suit l'étudiant sur place et le guide dans son choix de cours. L'étudiant dépose un dossier unique auprès du relais RI de l'UFR en vue de bénéficier d'une aide financière à la mobilité attribuée selon des critères sociaux ou universitaires.

- Assistanat : à partir du S 5

Il est accessible aux étudiants ayant validé les semestres 1 à 4. Les dossiers sont constitués lors du premier semestre de l'année universitaire. Les étudiants émettent des choix de destination (Allemagne, Autriche, Suisse) et sont sélectionnés en fonction de leurs résultats universitaires, de leur motivation et de leur capacité à enseigner. La procédure de sélection a lieu au CIEP (Centre International d'Etudes Pédagogiques, Sèvres).

L'assistant enseigne le français dans un lycée sous la responsabilité d'un professeur de français, d'octobre à juin. Il n'est pas nécessaire, mais vivement recommandé, d'être inscrit parallèlement à l'UPEC. En cas d'inscription, l'étudiant se présentera aux sessions d'examen prévues (des aménagements sont possibles en fonction des cas individuels).

Il est parfois possible de rester une deuxième année sur place (dispositions locales), il existe également un assistanat similaire dans le cadre des programmes ERASMUS (à ne pas confondre avec les séjours ERASMUS). L'assistant perçoit un salaire versé par le pays d'accueil.

Il est possible de cumuler durant son cursus PEA, séjour ERASMUS et assistanat de langue.

- Séjours dans une université allemande ou autrichienne hors programmes européens En cas de séjour résultant d'une décision individuelle d'un étudiant hors programmes de l'UPEC, une équivalence des notes obtenues sur place peut être envisagée après examen du dossier par le responsable des relations internationales.

- Autres bourses

A partir du Master, des bourses du DAAD de courte durée sont proposées aux étudiants dont les recherches nécessitent un séjour ponctuel en Allemagne (voir Adresses utiles et consulter le directeur de recherche).

Des bourses peuvent être sollicitées auprès du Département Formation des Français à l'étranger, Ministère des Affaires étrangères, 6 rue de Marignan, 75008 PARIS (voir également avec le directeur de recherche).

ADRESSES UTILES

- Centres culturels

. Institut Goethe : 17 avenue d'Iéna – 75016 Paris

. Centre culturel suisse : 32 rue des Francs-Bourgeois – 75003 Paris

. Forum culturel autrichien : 17 avenue de Villars 75007 Paris ; paris-kf@maa.gv.at

. Centre d'information et de documentation de l'Ambassade d'Allemagne (CIDAL) : 24 rue Marbeau – 75116 Paris (<http://www.amb-allemande.fr>)

. Maison Heinrich Heine - Cité internationale universitaire- 17 c, boulevard Jourdan- 75014 Paris

- Librairies

. Librairie allemande, 2, rue du Sommerard, 75005 Paris

Joseph Gibert : 26-30 boulevard Saint-Michel – 75006 Paris

. Buchladen : 3 rue Burcq – 75018 Paris

. Librairie du Nouveau Quartier Latin : 78 bd Saint Michel, 75006 PARIS

- Office franco-allemand pour la jeunesse : (OFAJ)

51 rue de l'Amiral Mouchez, 75013 Paris

- Office Allemand d'Echanges Universitaires : (DAAD) :

9 rue Maspéro, 75116 PARIS

Pour toutes informations utiles, se procurer la brochure gratuite « Portail de l'Allemagne » éditée par le CIDAL.

DOUBLES LICENCES

LA DOUBLE LICENCE ALLEMAND-ANGLAIS À L'UPEC

(Responsable Denis Bousch - Directeur du département d'allemand)

Elle est attractive pour tout lycéen désireux de mener en parallèle l'étude de deux langues étrangères, en particulier pour les lycéens issus de classes européennes, de classes bi-langues et de classes préparatoires.

Elle permet aux étudiants d'un bon niveau en allemand et en anglais d'avoir une formation diversifiée fortement axée sur l'apprentissage de deux langues. La formation est résolument tournée vers la connaissance des sociétés germanophones et anglophones actuelles, tout en intégrant les nécessaires connaissances de base concernant l'histoire, la littérature et le système linguistique anglais et allemand. Elle vise à l'utilisation pratique des deux langues dans des contextes professionnels variés.

Elle est un atout supplémentaire dans le cadre d'un stage en contexte professionnel (entreprise allemande ou britannique/américaine, institutions allemandes ou britannique/américaine, notamment).

Elle permet à l'étudiant d'envisager 2 séjours d'études à l'étranger au long de son cursus qui se renforcent et se complètent dans le cadre d'ERASMUS et de l'assistantat notamment.

Elle permet d'accéder à des Masters recherche, d'enseignement ou professionnels, notamment au Master Pro rédaction et traduction de l'UPEC et au Master Enseignement.

Elle correspond à l'évolution actuelle vers des formes de bivalence dans le métier d'enseignant. En effet, dans le secondaire, il est d'ores et déjà courant que des enseignants d'allemand soient amenés à compléter leur service dans leur établissement par des heures d'enseignement non directement liées à leur matière. Le rectorat de Créteil est particulièrement favorable à ce type de licence.

Elle s'intègre parfaitement dans l'offre de formation du département d'allemand, lequel assure la préparation aux concours de l'enseignement : CAPES externe d'allemand, CAPES interne d'allemand, agrégation interne d'allemand, ces deux derniers concours n'étant pas préparés dans les autres universités de Paris et de l'Île-de-France.

Deux parcours sont proposés : un parcours à dominante littéraire un autre à dominante histoire et civilisation.

Il n'existe actuellement aucune autre double licence de ce type dans l'académie de Créteil et plus largement en Île-de-France.

Voir descriptifs et tableaux horaires dans le livret pédagogique L2, L3 Allemand

LES DOUBLES-LICENCES À BASE D'HISTOIRE

(Responsable : Mireille Touzery - département d'histoire)

La double licence s'adresse à des étudiants motivés, désireux de suivre un double cursus et d'acquérir ainsi deux diplômes en trois ans. La tâche des étudiants est facilitée grâce à un schéma clair :

- des enseignements à suivre obligatoirement ;
- d'autres qui peuvent être communs aux deux cursus ;
- ceux enfin qui font l'objet d'équivalences.

Du fait d'une organisation adaptée qui garantit l'équilibre entre les deux disciplines, la double licence constitue une meilleure chance de réussite. Actuellement, rien n'empêche un étudiant de s'inscrire dans deux filières et certains le font, mais il leur est très difficile de suivre tous les enseignements (emploi du temps trop lourd, chevauchements de cours) et de faire face à la double charge de travail.

Particularités de ces doubles licences

Parce que l'Histoire est par essence ouverte sur d'autres disciplines, elle se prête particulièrement bien au partenariat. La double licence favorise l'ouverture disciplinaire et, plus généralement, culturelle. Les choix de master (Recherche ou Enseignement ou Professionnel) après la licence sont plus vastes et la maîtrise de deux disciplines facilite l'orientation vers de nombreux secteurs.

Elle augmente les chances d'insertion professionnelle en aidant les étudiants à mûrir un véritable projet personnel et en élargissant l'accès à différents types de concours, nationaux ou internationaux.

Elle offre une préparation privilégiée à tous les concours qui comportent des épreuves de culture générale dotées d'un fort coefficient et des épreuves de langue vivante : les concours d'entrée dans les Instituts d'Études Politiques, dans les Écoles de journalisme, dans les Écoles de bibliothécaires, de documentalistes ou d'archivistes et les concours administratifs. Elle permet aussi d'augmenter les chances de réussite aux concours de l'enseignement : CRPE (enseignement primaire), CAPES (enseignement secondaire), PLP2 (enseignement Lettres-Histoire-Géographie en lycée professionnel), Agrégation. Elle facilite l'accès à des postes à caractère particulier (par exemple, professeur d'histoire-géographie dans les classes dites « européennes »).

Dès la première année, les étudiants suivent un enseignement disciplinaire en langue vivante. Les séjours à l'étranger de type Erasmus sont possibles en double licence et recommandés aux semestres 4 ou 5.

Un double master est possible sur projet précis pour lequel sera établi un contrat pédagogique. Un premier double master sera expérimenté en histoire-science politique à la rentrée 2023 dont les principes de fonctionnement sont les mêmes que ceux de la double licence.

Dans la double licence, l'Histoire peut être combinée avec les disciplines suivantes : Allemand, Anglais, Espagnol, Géographie, Lettres, Philosophie et Sciences politiques.

Attention ! La réussite dans cette filière suppose engagement personnel et disponibilité. Une double licence demande un temps de travail de 40 à 50% supérieur à celui d'une licence monodisciplinaire. Une bonne capacité à organiser son temps et son travail est donc nécessaire pour réaliser, seul ou en groupe, les travaux écrits et oraux demandés.

Lors de la réunion de pré-rentrée des doubles licences, chaque étudiant recevra la maquette de formation pour son année, avec le détail des cours. Ce document est à conserver précieusement ! Pour la description du contenu des cours et des évaluations, il faut se reporter au livret de chaque discipline.

Voir le livret des doubles licences en ligne.

PARCOURS COMMUNICATION

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le parcours communication est une filière sélective qui s'adresse aux étudiants inscrits en Allemand, Anglais, Espagnol, Géographie, Histoire, Lettres ou Philosophie à l'UFR des Lettres, Langues et Sciences humaines de l'Université Paris-Est Créteil. Le département de Communication politique et publique propose une initiation progressive aux Sciences de l'information et de la communication à partir de thématiques spécifiques tout en poursuivant sa majeure : les médias et le journalisme (L1), la communication politique et publique (L2), la communication numérique (L3). La première année a pour objectif de permettre aux étudiants d'acquérir une connaissance des enjeux liés aux évolutions des médias et donc de l'articulation entre information et communication. La deuxième année du Parcours sera dédiée à la communication politique et publique. Enfin la troisième année prend acte de l'intégration croissante du numérique dans les divers domaines de la vie sociale. Les enseignements du parcours communication, dispensés en « mineure », se substituent à certains enseignements proposés dans le cadre des parcours mono-disciplinaires.

Voir le livret du parcours communication

L2-L3 CHOIX DES UE D'OUVERTURE

OPTIONS FACULTE

Dans certaines filières ou certains parcours, de L2-L3, des cours à choix multiples (« Options Faculté ») sont proposés pour permettre aux étudiants de s'ouvrir aux autres disciplines : anglais, allemand, espagnol, histoire, géographie, lettres, philosophie.

Le « Catalogue des options Faculté » est disponible en ligne sur le site web de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines : <https://lsh.u-pec.fr/>

Inscriptions

L'inscription aux options Faculté devra s'effectuer auprès du secrétariat pédagogique de l'option choisie.

UE D'OUVERTURE

Proposées par toutes les facultés de l'UPEC et certains services de l'université (Sports et Culture), les UE d'ouverture doivent être choisies en dehors de votre mention ou de votre spécialité et permettent de faire l'apprentissage de compétences transversales pour lesquelles vous avez un intérêt personnel.

Elles sont répertoriées par semestre dans le 'Guide des UE d'ouverture', disponible en ligne : <https://www.u-pec.fr/>

Inscriptions

L'inscription aux options d'ouverture s'effectue en ligne sur l'espace numérique de travail E-Campus des étudiants à des dates précises indiquées sur le site Internet de l'UPEC.

NB : la liste des options est limitée. Il est exclu de choisir en option un cours qui n'est pas référencé dans les deux catalogues.

L2-L3 : PRÉCISIONS SUR LES ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX (INFORMATIQUE APPLIQUÉE – TICE)

DESCRIPTIF

Cette ECUE est obligatoire pour tous les étudiants de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines inscrits en deuxième année. Régime spécifique pour les géographes. L'enseignement vise à compléter la formation initiée en L1. Contrairement à l'ECUE de L1 identique pour tous, les contenus proposés en L2 prennent des orientations différentes selon les enseignants, les groupes de TD ainsi que le régime (général ou dérogatoire). A choisir dans la mesure des places disponibles et des compatibilités d'emploi du temps parmi les axes suivants :

Axe 1 : Infographie et outils de conception de produits numériques, initiation au web design. (P. DE BRITO)

Axe 2 : Montage audio et vidéo d'un mockumentary (M. TRIBOY)

Régime dérogatoire, double licence

Les étudiants inscrits au régime dérogatoire et/ou en double licence doivent obligatoirement contacter l'enseignant référent matthias.triboy@u-pec.fr le plus tôt possible pendant le semestre.

Modalités d'évaluation

Régime général : au moins 2 évaluations pendant le semestre, ces évaluations ont lieu pendant les TD.

Régime dérogatoire : une épreuve unique, modalités et calendrier définis par le service scolarité et examens.

PRÉCISIONS SUR LES ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX (LANGUES POUR SPÉCIALISTES D'AUTRES DISCIPLINES – LANSAD)

Mon niveau de langue vivante, mon inscription, mes cours

Qu'est-ce que le LANSAD ?

Il s'agit des langues vivantes (LV) obligatoires. Le LANSAD a pour objectifs l'apprentissage de la langue et l'étude de la culture (littérature, civilisation, arts) des pays concernés. Cet enseignement s'adresse à tous les étudiants inscrits à la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Dans tous les cursus, une ou deux langues sont obligatoires. Celles-ci, une fois choisies, devront être suivies pendant les 6 semestres de licence, selon la progression établie pour chaque LV de semestre en semestre (voir modalités précises dans les rubriques propres à chaque LV).

Attention : en aucun cas vous ne pouvez changer de langue d'un semestre à l'autre, et d'une année à l'autre.

Les langues proposées sont : Allemand, Anglais (non débutant), Arabe, Espagnol, Portugais (non débutant), Latin et Grec ancien, Italien (niveau B1 minimum) et le Russe qui est réservé aux étudiants en LEA (L2, L3, master).

Bon à savoir

> Avant le début de chaque semestre, l'inscription, ou la réinscription, dans les groupes est obligatoire, quel que soit le régime de l'étudiant (général ou dérogatoire).

> Pour les étudiants en régime général, l'assiduité est obligatoire et rigoureusement contrôlée par les enseignants ; à partir de 3 absences aux séances TD, le contrôle continu ne pourra être validé. En d'autres termes, 3 absences = 0. Voir le livret Lansad.

ÉTUDES ET SCOLARITE

Vous trouverez ci-dessous les liens des textes réglementaires relatifs à votre scolarité :

- Règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil : <https://www.u-pec.fr/fr/universite/reglement-interieur-de-l-universite-paris-est-creteil-val-de-marne>
- Règlement des examens : <https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/etudes-et-scolarite/organisation-des-etudes/reglement-des-examens>
- Règlement des jurys : <https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/etudes-et-scolarite/organisation-des-etudes/reglement-des-jurys-de-l-upec>
- Bornes universitaires : <https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/etudes-et-scolarite/organisation-des-etudes/bornes-universitaires>
- Contrôles des connaissances et organisations des enseignements : <https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/etudes-et-scolarite/organisation-des-etudes/controle-des-connaissances-et-organisation-des-enseignements>
- Modalités pédagogiques spéciales concernant les étudiants en situation particulière : <https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/etudes-et-scolarite/organisation-des-etudes/modalites-pedagogiques-speciales-concernant-les-etudiants-en-situation-particuliere>
- Principes et organisation des UE d'ouverture : <https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/etudes-et-scolarite/ue-d-ouverture/principes-et-organisation-des-ue-douverture>

RÉGIME GÉNÉRAL : spécificité de l'UFR des Lettres, Langues et Sciences Humaines :

C'est le régime auquel sont astreints normalement les étudiants. A chaque semestre, l'acquisition des connaissances est appréciée par contrôle continu, contrôle continu intégral et/ou par examen terminal. Il exige :

I - L'assiduité obligatoire aux TD :

À partir de 3 absences non justifiées aux séances TD d'un enseignement, l'étudiant se verra attribuer la note de 0/20 au contrôle continu pour la matière concernée, ceci même si les seules épreuves retenues pour l'établissement de la note finale sont celles du contrôle continu. En d'autres termes, 3 absences au TD = 0 au contrôle continu

II - Dans le cadre du contrôle continu (CC) ou contrôle continu intégral (CCI), la réalisation d'un certain nombre d'exercices dans chaque UE et/ou ECUE : exposés, devoirs à la maison, devoirs sur table, etc.

Un dossier non rendu ou un exercice non fait dans ce contrôle continu entraînera automatiquement la note 0 à cet exercice.

III - Dans le cadre de l'examen terminal, la participation à l'épreuve organisée par le service des examens après la semaine 13.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve d'examen terminal ou de CCI, et ce quel que soit son statut (étudiant en régime général ou étudiant relevant de modalités pédagogiques spéciales), l'étudiant sera noté ABI (absence injustifiée) à l'épreuve, ce qui entraînera une défaillance à l'ECUE (ou l'UE) concerné (noté DEF).

Toute défaillance à l'ECUE entraîne l'invalidation de l'UE concernée mais également du semestre correspondant. Dans ce cas, l'UE et le semestre concernés ne peuvent être validés par les différentes modalités de compensation.

En cas d'absence dont la justification est appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne, etc.), l'étudiant sera noté « ABJ » (note de 0/20) et non défaillant.

RÉGIME DÉROGATOIRE

Ce statut est ouvert aux étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, les femmes enceintes, les étudiants chargés de famille, les étudiants engagés dans plusieurs cursus, les étudiants en situation de handicap, des artistes et des sportifs de haut niveau (arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations).

Le bénéfice de modalités pédagogiques spéciales (aménagement des emplois du temps et des rythmes d'études, choix du mode de contrôle, etc..) est accordé par le responsable pédagogique. L'étudiant doit en faire **la demande au plus tard trois semaines après le début des enseignements du semestre**, sauf cas exceptionnel qui sera soumis au responsable pédagogique. En particulier, les salariés devront présenter un contrat de travail établissant cette qualité. Le contrat pédagogique stipulant les UE ou ECUE concernés par ce régime doit être établi entre l'étudiant et le responsable pédagogique. Les étudiants inscrits à ce régime seront le plus souvent évalués durant **l'examen terminal ou la dernière épreuve du contrôle continu** (voir les modalités propres à chaque ECUE/UE, où d'autres types d'évaluation peuvent être définis).

En cas d'absence à cet examen (voir plus haut : III - régime général).

Les deux modes de contrôle pourront être combinés à l'intérieur d'une UE quand celle-ci comporte plusieurs ECUE.

COMPENSATION DES RESULTATS

Modalités de compensation

Une compensation semestrielle est organisée, pour chaque parcours-type, sur la base de la moyenne des notes obtenues pour les diverses UE du semestre, pondérées par les coefficients de chaque UE alignés sur les crédits correspondant.

Un semestre est validé si la moyenne est supérieure ou égale à 10/20 et si tout ou partie des UE est supérieur ou égal à 7/20 (moyenne de l'UE). Les UE concernées par cette note seuil sont précisés dans les modalités de contrôle des connaissances spécifiques de la formation.

Pour chaque année de Licence, une compensation annuelle est organisée entre deux semestres immédiatement consécutifs (semestres 1 et 2, semestres 3 et 4, semestres 5 et 6).

Un semestre validé par acquisition des UE ou par compensation (semestrielle ou annuelle), confère à l'étudiant 30 ECTS.

Sur le relevé de notes, l'étudiant reste ajourné aux UE non acquises d'un semestre validé par compensation et n'acquiert pas les crédits correspondants

CONDITIONS DU REDOUBLEMENT

L'étudiant bénéficie d'un nombre limité d'inscriptions par cycle. Il est autorisé à effectuer six inscriptions administratives au sein de la même mention de Licence. Une année supplémentaire pourra être accordée à titre exceptionnel par le jury, au regard du parcours de l'étudiant et de sa situation personnelle.

L'obtention de la Licence est obligatoire pour l'inscription en Master 1. Le passage conditionnel entre la licence et le master 1 n'est donc pas autorisé. Voir l'article 5 de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master :

« Pour être inscrits dans les formations conduisant au diplôme de master, les étudiants doivent justifier :

- soit d'un diplôme national conférant le grade de licence dans un domaine compatible avec celui du diplôme national de master
- soit de l'une des validations prévues aux articles L 613-3-4-5 du code de l'éducation. »

RÈGLES DE PROGRESSION DES ÉTUDES ET D'OBTENTION DES DIPLÔMES DE LICENCE

Rappel : en fin de cursus, le diplôme est attribué si tous les semestres sont acquis (180 ECTS)

Règle de progression :

Le passage à l'année immédiatement supérieure avec au plus un semestre non validé est autorisé à condition que le semestre non validé soit l'un des deux semestres de l'année en cours (impossible de passer en 3^e année si le semestre 1 ou 2 (L1) n'est pas validé). Cependant ce passage peut être conditionné par une moyenne minimum ou un nombre minimum d'ECTS au semestre non validé ; ce seuil doit être précisé dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences spécifiques de la formation concernée. En cas de semestre en dette, il est recommandé de favoriser le semestre inférieur.

I. Réinscription en Licence 1 ou inscription en licence 2

2 semestres acquis = ADM / Admis et autorisé à s'inscrire en L2.

1 semestre acquis + 20 ECTS de l'autre semestre, sous réserve d'avoir validé au moins une UE à note plancher = AJAP / Ajourné mais autorisé à poursuivre en L2.

Aucun semestre acquis = NAP / Non autorisé à poursuivre en L2, mais autorisé à se réinscrire en L1.

II. Réinscription en licence 2 ou inscription en licence 3

4 semestres acquis = ADM / Admis et autorisé à s'inscrire en L3.

3 semestres acquis + 20 ECTS dans le semestre non acquis, sous réserve d'avoir validé au moins une UE à note plancher = AJAP / Ajourné mais autorisé à poursuivre en L3.

2 semestres acquis = NAP / Non autorisé à poursuivre en L3, mais autorisé à se réinscrire en L2.

N.B. La L1 doit être validée totalement pour une inscription en L3.

III. Réinscription en licence 3 ou inscription en master 1

6 semestres acquis = ADM / Admis et autorisé à s'inscrire en M1.

4 ou 5 semestres acquis = AJAP / Ajourné mais autorisé à se réinscrire en L3.

RÈGLES DE POURSUITE D'ÉTUDES EN LICENCE

En licence

Les étudiants et étudiantes n'ayant qu'un semestre de retard, dans lequel sont validés au moins 20 ECTS, sont autorisés à s'inscrire dans l'année suivante, mais doivent rattraper les matières dans lesquelles ils et elles sont ajournés.

Ils et elles doivent en outre avoir validé dans le semestre de retard au moins une UE comportant une note plancher.

AJAP (AJOURNÉ MAIS AUTORISÉ À POURSUIVRE)

Vous n'avez pas la moyenne générale, mais vous n'avez qu'un semestre de retard : à condition que le semestre non validé soit l'un des deux semestres de l'année en cours (impossible de passer en 3^e année si le semestre 1 ou 2 non validé), et que vous ayez validé dans ce semestre au moins 20 ECTS et au moins une UE à note plancher, vous êtes autorisé à vous inscrire dans l'année suivante. Vous devrez valider prioritairement les UE non acquises du semestre non validé de l'année où vous êtes ajourné.

Les notes plancher, fixées à 7/20, sont signalées dans le tableau récapitulatif des enseignements par un astérisque.

SERVICES DE L'UPEC À CONNAITRE

LES BIBLIOTHÈQUES

Il existe des bibliothèques universitaires sur les sites de : Campus Centre, Mail des Mèches, Sénart, Médecine et Droit. Pour une liste plus exhaustive des différentes bibliothèques à votre disposition ou tout autres renseignements en lien avec le fonctionnement de la bibliothèque universitaire : www.upec.fr > bibliothèques

Les bibliothèques offrent des documents imprimés et électroniques pour accompagner vos études et vos recherches menées à l'UPEC. Les collections des bibliothèques (livres et revues) sont très majoritairement en accès libre dans les salles de lecture.

Les ressources électroniques sont accessibles :

- sur place, à partir des ordinateurs de l'université ou sur votre ordinateur portable en connexion wifi (réservée aux étudiants et personnels de l'UPEC)
- en grande majorité à distance, 7j/7 et 24 h/24, via le site Internet de la bibliothèque.

En savoir plus : www.u-pec.fr > bibliothèques

LE SERVICE COMMUN UNIVERSITAIRE D'INFORMATION, D'ORIENTATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE (SCUIO-BAIP)

Le SCUIO-BAIP informe et aide l'étudiant pour son orientation tout au long de son cursus universitaire du premier au troisième cycle, et prépare son entrée sur le marché du travail. Le service met à la disposition des étudiants avec l'aide des documentalistes un fonds documentaire sur les secteurs professionnels, les formations à l'échelle nationale et des ordinateurs en libre-service pour consulter les différents sites web des établissements de l'Enseignement supérieur. Il aide à construire son projet professionnel avec l'aide de conseillers d'orientation psychologues (élaboration du curriculum vitæ, rédaction de la lettre de motivation, préparation à l'entretien d'embauche).

Contact :

Maison de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat Etudiant,
Site du Mail des Mèches Rue Poète et Sellier
94000 Créteil Métro : Créteil-Université (ligne 8)

scuio-baip@u-pec.fr, 01 41 78 47 96

En savoir plus : www.u-pec.fr > Étudiant > Orientation

LE SERVICE VIE DE CAMPUS

Niveau Dalle, bâtiment i2

Le Service Vie de Campus de l'UPEC regroupe dans un même espace les différents services liés à la vie universitaire. Il a pour mission de simplifier les démarches administratives autour de la rentrée universitaire et de faciliter durant toute l'année l'accès à la vie culturelle et associative. Les différentes antennes :

- Culture

> 01 45 17 70 65, culture@u-pec.fr

- Vie associative et engagement

> 01 45 17 65 21, association@u-pec.fr

- Emplois étudiants

> 01 45 17 65 20, jobcampus@u-pec.fr

- Logement

> 01 45 17 70 64, logement@u-pec.fr

- Bourses et aides

> 01 45 17 11 51, social@u-pec.fr

- Permanence juridique

> permanencejuridique@u-pec.fr

En savoir plus : www.u-pec.fr > vie-de-campus

DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES

- Accompagnement des étudiants étrangers hors programme
> +33 (0)182 69 48 56, international@u-pec.fr
- Accompagnement logement des étudiants étrangers en programmes d'échanges
> +33 (0)182 69 48 56, relint@u-pec.fr

MÉDECINE PRÉVENTIVE

Ce service est à votre disposition pour répondre à vos attentes en matière d'information, conseil, handicap, examen médical, entretien psychologique.

Des médecins assurent la visite médicale obligatoire en 1^{er} cycle (L1 à L3).

Ils peuvent vous délivrer des certificats médicaux : aménagement du temps d'épreuve, prêt d'honneur, travail, stage, sports.

Vous pouvez également demander un rendez-vous pour une consultation gratuite avec un médecin pour des ennuis de santé ou autres

Contact

Site Campus centre – niveau parking - La maison de la Santé

ssu@u-pec.fr, 01 45 17 15 15

Accompagnement des étudiants en situation de handicap

> 01 45 17 13 83, handicap@u-pec.fr

Cellule d'écoute stop-violences contre le harcèlement et les violences sexistes, sexuelles, homophobes, transphobes, racistes et antisémites.

> stop-violences@u-pec.fr

LES SALLES INFORMATIQUES EN LIBRE-SERVICE

Les étudiants ont accès à des salles informatiques en libre-service sur présentation de leur carte d'étudiant :

Site Campus Centre

Bâtiment T – 3^e étage - salles 304, 305, 306, 307, 308

Horaires d'ouverture :

· Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h45

· Le samedi de 8h00 à 11h45

Tél : 01 45 17 65 16

Bâtiment P4 - niveau dalle - salles 38, 42, 44, 47, 51

Horaires d'ouverture :

· Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h45

· Le samedi de 8h00 à 11h45

Tél : 01 45 17 18 57

CAMPUS MAIL DES MECHEs

Bâtiment de Sciences économiques et de gestion – 2^e étage - salles 204 et 205

Horaires d'ouverture :

· Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h45

· Fermeture le samedi

Tél : 01 41 78 46 29

Site de l'IUT Sénart

Bâtiment FU1 (rez-de-chaussée) : porte 005

Du lundi au vendredi (pour l'ensemble du site) : 13h – 18h

VOCABULAIRE EN USAGE

AGREGATION : Concours de recrutement de l'enseignement secondaire, se prépare à Bac + 4 (après le master 1 ou la maîtrise, sous réserve d'obtention du master 2 au moment de l'admissibilité) ou Bac + 5 (après l'obtention d'un M2 ou pour les titulaires du CAPES).

CAPES : Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second Degré : Concours de recrutement des Professeurs certifiés. Se prépare à bac +3, au cours d'un master MEEF (voir à Master) : épreuves d'admissibilité et d'admission à la fin du M1 et titularisation à la fin du M2, sous réserve de l'obtention du master complet.

CAPLP : Certificat d'Aptitude au Professorat de Lycée Professionnel

CVCE : Contribution de Vie Etudiante et de Campus : contribution financière obligatoire, instituée par la loi «Orientation et réussite des étudiants», due par les étudiants et collectée par les Crous. Elle permet de financer des projets variés liés à la vie de campus et à l'amélioration des conditions de vie et d'étude.

CRPE : Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles.

CM : Cours magistral : cours sous forme de conférence, dispensé devant un public important, parfois en amphithéâtre.

DEUG : Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (diplôme intermédiaire délivré à l'issue du semestre 4), délivré sur demande.

DST : « Devoir sur table ». Exercice écrit du contrôle des connaissances effectué sous le contrôle d'un enseignant ou d'un surveillant (par opposition au 'devoir maison').

ECTS : European Credit Transfer System : crédit d'enseignement pour la mobilité européenne. Les ECTS expriment, sous la forme d'une valeur numérique, la quantité de travail que requiert chaque unité de cours (UE ou ECUE). Une année d'enseignement supérieur est fixée à 60 crédits = 30 crédits par semestre d'études. Une licence correspond donc à 180 ECTS.

ECUE : Élément constitutif d'une unité d'enseignement (UE) = matière.

FA : L'alternance est un système de formation fondé sur une phase pratique et une phase théorique qui alternent. L'alternance permet de concilier travail en entreprise et formation à l'université

FC : Formation continue : La formation continue est un processus d'apprentissage qui permet d'acquérir des compétences tout au long de sa vie professionnelle. Elle s'adresse principalement aux individus ayant fini ou interrompu leurs études et ayant déjà mis un pied dans la vie active.

FI : Formation Initiale : La formation initiale correspond au cursus scolaire classique.

FSDIE : Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes. L'Université a la possibilité de rémunérer des étudiants pour des tâches administratives. Se renseigner auprès du service Stages-Emplois (Vie et culture de l'étudiant).

INSPÉ : Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation qui participent à la gestion pédagogique et administrative des masters MEEF.

LAS : Licences option Santé ou Licences Accès Santé

Master : correspond à 4 semestres d'études (2 ans) et à 120 crédits européens. Le master fait suite à la licence.

Masters MEEF : Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation. Ces masters préparent aux concours de l'enseignement primaire et secondaire, en LCE, Lettres, Histoire-Géographie à la Faculté des LLSH.

Options « Faculté » : options proposées dans les domaines arts, lettres, langues et sciences humaines et sociales par les dix départements de la Faculté de Lettres, Langues et Sciences humaines. Les descriptifs des cours sont disponibles et rassemblés dans le « livret des options Faculté » sur le site Internet de la Faculté : <http://lettres-sh.u-pec.fr/>

Options d'ouverture) : ces options sont proposées par l'ensemble des Facultés de l'UPEC et consultables dans le livret spécifique appelé « Catalogue des options d'ouverture » disponible en ligne sur le site de l'UPEC : <http://www.u-pec.fr/>

Parcours : Ensemble cohérent d'unités d'enseignement capitalisables et transférables. Une mention ou spécialité de licence peut comprendre plusieurs parcours. Ils peuvent être à vocation générale, appliquée ou professionnelle.

TD Travaux dirigés : cours par petit groupe, pendant lequel la participation active des étudiants est requise.

Thèse de doctorat : Se prépare en 3 ou 4 ans après le master 2 recherche. L'inscription « en thèse » est soumise à l'approbation du Professeur qui accepte de la diriger. La thèse est nécessaire pour postuler à un poste de Maître de Conférences dans une université.

UE : Unité d'enseignement homogène comportant éventuellement plusieurs ECUE.

UFR : Unité de Formation et de Recherche. Dénomination officielle de ce qu'on appelle couramment Faculté.

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience - permet à toute personne engagée dans la vie active d'obtenir tout ou partie d'un diplôme en faisant valoir ses expériences personnelles et/ou professionnelles. En savoir plus : fc-vae@u-pec.fr

VAP : Validation des Acquis Professionnels - permet à toute personne engagée dans la vie active de faire valoir des expériences professionnelles dans le but de reprendre des études et candidater à une formation. En savoir plus : fc-vae@u-pec.f

Dans quelle salle a lieu mon cours ?

➔ <https://ade.u-pec.fr>

1



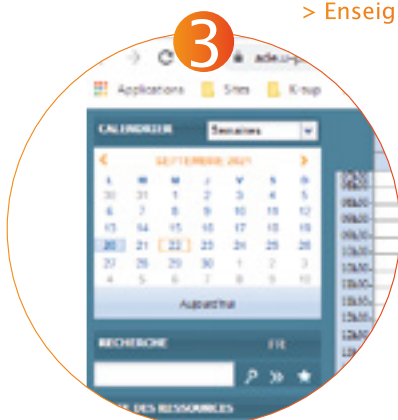
Je me connecte
utilisateur : LLSH_web
pas de mot de passe

2



Je sélectionne le bon dossier
en cliquant sur les flèches
groupe > UFR lettres CC
> Enseignements 1er semestre

3



Je vérifie le jour et la semaine
En sélectionnant votre jour
dans l'agenda

ade



Où se trouve ma salle ?

<https://www.u-pec.fr/fr/plans-d-acces>

CAMPUS CENTRE (CC)

Salle **i3-218**

i = Bâtiment i
i3 = couloir i3 (jaune) 2 = 2ème étage
218 = numéro de salle

Salle **P2-019**

P = Bâtiment P
P2 = couloir P2 019 = numéro de salle

MAIL DES MÈCHES

Salle **ML-201**

ML = Bâtiment MLRI 2 = 2ème étage
201 = numéro de salle

Salle **eco-303**

eco = Bâtiment FSEG 3 = 3ème étage
303 = numéro de salle

LA PYRAMIDE

Salle **pyr-103**

pyr = Bâtiment La Pyramide 1 = 1er étage
103 = numéro de salle

Les salles **cachées**

Salle i1-P28

Salle i1-P34

Bâtiment i

Niveau parking

Accès des salles

par les escaliers du bâtiment i
et par le parking couvert de l'Upec

Fléchage des salles niveau parking



Salle BM-006

Salle BM-102

à côté du bâtiment P

Niveau parking

Accès des salles

par les escaliers face bâtiment P
après la BU



Salle pf901

à pf904

Face au bâtiment P

Niveau parking

Accès des salles

par les escaliers extérieurs
entre la maison des étudiants
et le local de Résus+ (dalle)











Secrétariat LLCER Allemand

Campus centre, bâtiment i, 1ère étage, couloir I2, bureau 114

01 45 17 11 82

sec.langues-llsh@u-pec.fr

Université Paris-Est Créteil

61 avenue du Général de Gaulle, 94010 Créteil cedex
Métro 8 : Créteil Université

 **<http://llsh.u-pec.fr>**